



MAIS QUI CREUSE LE « TROU » DE LA SECU ?

Le ministre de la Santé annonce pour 2003 un déficit de 10.6 milliards d'€ pour la branche maladie. Soit environ 2.7 % du budget de la sécurité sociale et 0.7% du PIB de la France. Le ministre reconnaît que ce déficit est dû pour les trois-quarts à un manque de recettes.

Le fameux « trou » revient sur le devant de la scène et sert de prétexte pour augmenter les transferts de charges sur les assurés sociaux (ou leur mutuelle ce qui revient au même).

Dans le même temps le gouvernement annonce que le déficit public (qui est lié à sa politique...) dépassera les 56 milliards d'€ soit 4% du PIB sans que cela soit qualifié de trou ou de mauvaise gestion...

Mais d'où provient ce « trou » ?

⇒ Le manque à gagner dû au chômage...

37 milliards d'€ c'est ce qui manque à la Sécu. Chaque emploi représente 12.000 € de recettes nouvelles pour l'ensemble de la protection sociale.

Un point de chômage supplémentaire c'est 700 millions d'€ en moins pour l'assurance maladie.

⇒ La quasi-stagnation des salaires prive la Sécu de recettes supplémentaires

Au total une progression de 1% de l'ensemble de la masse salariale produit... trois milliards d'€ de recettes supplémentaires à la Sécu !!!

[La masse salariale est la somme des salaires bruts et des salaires socialisés (abusivement appeler « charges ») des entreprises établies sur le sol français.]

⇒ La Sécu paye les 35 heures...

En 2002 le budget de la Sécu a été ponctionné de 15,5 milliards d'€ pour financer les exonérations de charges liées aux 35 heures....

⇒ Les dettes patronales.

Représentent environ 2 milliards d'€. par an.

Ces sommes ont été prélevées sur les salaires et jamais reversées à la Sécu...

La CGT propose que les pouvoirs publics engagent des actions pour recouvrer ces dettes (toutes les dettes ne proviennent pas de faillites...) et ensuite nous proposons de créer un fond alimenté par le patronat pour pallier les difficultés des entreprises à régulariser leurs cotisations sociales (faillites etc.)

⇒ Et les taxes prélevées par l'état sur l'alcool et le tabac ? ...

Alors que le gouvernement annonce de nouvelles et fortes hausses des taxes sur le tabac et l'alcool au profit dit-il de la Sécu, Ce qu'il ne dit pas c'est que celles-ci sont affectées pour compenser, auprès de la Sécu, une partie des exonérations de cotisations patronales consenties par ailleurs par le gouvernement... En fait ces taxes ne rapporteront rien de plus au budget de la santé !!!

⇒ Les exonérations de cotisations patronales.

19,6 milliards d'€, c'est la somme qui est restituée aux entreprises (compensée à 80% environ dans le budget de la Sécu par les contribuables français, voir ci-dessus...)

En 10 ans les exonérations sont passées de 2,3 % des cotisations patronales en 1992 à plus de 13% en l'an 2000.

De Juppé à Fillon, en passant par Aubry chacun y est allé de son exonération ! Ainsi par exemple en 10 ans la cotisation patronale pour un salaire au niveau du SMIC est passé de 30,2% à 4,2 % !

Ce phénomène a entraîné une incitation forte pour les employeurs à cantonner les salaires sous le seuil défini par les politiques de baisse ciblée des cotisations ! Une trappe à bas salaires en quelque sorte !

Ainsi la part des salaires dans la valeur ajoutée a diminué de dix points depuis 1983 **au profit ?... des profits** qui eux ont explosé...

La CGT propose.

- **D'engager une autre politique favorisant l'emploi et les salaires. Pour cela nous proposons de modifier l'assiette des cotisations sociales dites patronales (ce n'est en réalité qu'une partie de notre salaire retenue par l'employeur et reversée par lui pour financer la protection sociale.)**

C'est notre salaire socialisé ou salaire différé.

Le calcul de ces cotisations tiendrait compte de l'ensemble des richesses créées (la valeur ajoutée) serait modulé en fonction des activités pour favoriser l'emploi et les salaires.

- D'autre part les revenus financiers des entreprises rentreraient dans le champ des impositions.